

*Question présentée par le député :*

*M. Vincent Subilia*

*Date de dépôt : 7 octobre 2021*

## **Question écrite urgente**

**Energie : quelles perspectives énergétiques pour l'hiver prochain ?**

L'approvisionnement en énergie est soumis à de profondes mutations en raison de l'abandon progressif de l'énergie nucléaire et des efforts entrepris vers la décarbonisation. Cette transition signifie une augmentation des besoins en électricité, qui est susceptible de menacer la sécurité d'approvisionnement en hiver. Ce d'autant plus que les pays voisins s'engagent également dans des transitions à même de perturber le marché et les possibilités d'importation d'énergie.

Ce contexte a été rendu plus incertain encore par l'abandon de l'accord-cadre avec l'UE. Notre pays n'a à ce jour pas d'accord technique sur l'électricité avec l'UE dans le but d'être pris en compte de manière équitable. Alors que la Chine connaît des coupures d'électricité dans des provinces entières, la problématique devient mondiale avec une augmentation significative du coût des énergies.

La Cour des comptes a publié un rapport le 4 novembre 2016 intitulé « Audit de légalité et de gestion relatif à la gestion du risque de rupture majeure de l'alimentation électrique ». Selon le dernier rapport de suivi de la Cour des comptes du 30 juin 2019, deux recommandations sur trois ont été réalisées.

Voici la troisième recommandation :

*La Cour recommande à la délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population de requérir de l'OCPPAM un plan d'actions (y compris en termes de ressources humaines et de calendrier) pour mettre en œuvre les*

*mesures suivantes en particulier pour le risque de rupture majeure de l'alimentation électrique :*

- *mettre à jour l'analyse des risques Kataplan : mise à jour des risques (par exemple celui de pénurie d'électricité) et de leurs conséquences opérationnelles et financières ;*
- *dresser l'inventaire des infrastructures cantonales critiques dans le cadre de la démarche PIC ;*
- *identifier les faiblesses en matière de prévention et de préparation aux situations d'urgence ;*
- *élaboration des plans d'action en fonction des faiblesses ; réaliser les exercices correspondants.*

*Ce travail devrait permettre au canton de s'assurer que les infrastructures/établissements critiques sont dotés des moyens suffisants pour faire face à une rupture majeure de l'alimentation électrique.*

De la responsabilité de l'OCPPAM, cette recommandation devait être terminée au 31 décembre 2019. Au 30 juin 2019, seules les deux premières mesures ont été accomplies : l'analyse des risques Kataplan et l'inventaire des infrastructures critiques d'importance cantonale. A noter qu'au 30 juin 2019 le risque de rupture d'électricité a été revu à la hausse. Depuis, il n'y a plus eu de suivi publiquement accessible. Pourtant, cette thématique devient centrale étant donné que, selon les éléments récents décrits ci-dessus, le risque de rupture a été nécessairement augmenté.

Force est de constater que le risque de pandémie faisait aussi partie des risques connus et que la mise à exécution des plans s'est heurtée à la difficulté du terrain. Il conviendrait d'avoir un niveau de préparation suffisant afin de minimiser tout dommage lié à une pénurie d'électricité et de gestion énergétique en général. En effet, il y a quatre phases principales en matière de gestion de catastrophe : prévention, préparation, réponse et récupération. Nous avons la chance de nous trouver encore dans les deux premières phases.

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes :

- ***Quel est le statut de mise en œuvre des mesures manquantes au 30 juin 2019 (notamment : identifier les faiblesses en matière de prévention et de préparation aux situations d'urgence ; élaborer des plans d'action en fonction des faiblesses ; réaliser les exercices correspondants) ?***
- ***Le canton a-t-il prévu de mettre en place rapidement une campagne de prévention et de préparation à destination de la population et des***

*entreprises en cas de coupure et/ou pénurie d'électricité afin d'améliorer notre résilience ?*

- *Le canton a-t-il détecté d'autres risques à court et moyen terme en lien avec l'approvisionnement énergétique (pétrole, gaz, etc.) et, cas échéant, quelles sont les mesures envisagées ?*

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour la réponse apportée.